

136 avenue de la République
91230 Montgeron
assoparoissialemontgeron@gmail.com
https://ap91230.com

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

le 20 janvier 2019 - Saint-Augustin à 15h00 (Emargement à partir de 14h30)

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale statutaire de notre association.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2018
2. Rapport moral 2018 - Approbation
3. Rapport d'activités 2018 - Approbation
4. Rapport financier 2018 - Quitus aux administrateurs
5. Fixation du montant de l'adhésion pour 2020
6. Election d'un membre au Conseil d'Administration (1 siège vacant)
7. Projets et perspectives pour l'année 2019 - Décision concernant la tenue de la Kermesse
8. Questions diverses

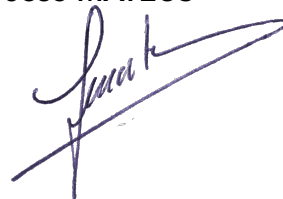
Pour clôturer cette réunion, nous partagerons un moment de convivialité autour de la Galette des Rois.

Nous vous rappelons que votre présence est importante. Cette rencontre, outre son aspect formel obligatoire, est un moment privilégié pour tisser des liens et échanger sur la vie de l'association. Si toutefois, vous ne pouvez pas répondre à notre invitation, merci de remettre le pouvoir ci-joint à la personne de votre choix, adhérente de l'association, laquelle ne peut recevoir plus de trois pouvoirs.

Les adhérents désirant poser leur candidature au poste à pourvoir au sein du Conseil d'Administration sont priés de le faire savoir par lettre adressée au Président de l'association avant la tenue de l'Assemblée Générale ou par le biais du site internet.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous adressons, chers adhérents, nos plus fraternelles salutations,

Le Président
José MATEUS



P.J. : *Pouvoir (en page 2 de ce document)*
Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2018

NOTA : *Sont convoqués à cette Assemblée Générale, tous les adhérents de l'Association Paroissiale de Montgeron, y compris les nouveaux. Seuls peuvent participer au vote les adhérents à jour de leur cotisation 2018.*



Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2019

POUVOIR

M. Mme, Mlle :

Donne POUVOIR à :

Adhérent(e) de l'Association Paroissiale de Montgeron,

Pour voter en mes nom et place lors de l'Assemblée Générale du 20 janvier 2019.

Fait à Montgeron, le

Signature :

Nota : *Ce pouvoir est à remettre à la personne de votre choix en vous assurant qu'elle ne peut pas détenir plus de trois pouvoirs, ou à retourner au siège de l'association (136 avenue de la République 91230 Montgeron).*

ASSOCIATION PAROISSIALE DE MONTGERON

Association Sans But Lucratif

136 avenue de la République

91230 MONTGERON

assoparoissialemontgeron@gmail.com

W912001008

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire **tenue au 136 avenue de la République 91230 Montgeron** **le 11 mars 2018 à 15h00**

Compte tenu du sommeil de l'association depuis 2003

et du désir du président de l'époque de ne plus assurer cette responsabilité,

la personne chargée de présider la séance est **Monsieur Vincent COUILLARD** (responsable de l'Equipe Animatrice de la paroisse de Montgeron)

Le secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal est **Monsieur Camille PINARD** qui se porte volontaire.

Présents

- COUILLARD Vincent
- ACTIS Michel
- COUILLARD Bruno
- SECLIER Jean
- COUILLARD Evelyne
- NADAL Anne
- NADAL Jacques
- JAVAY Gilbert
- MATEUS José
- VERROUST Jean
- VERROUST Françoise
- BONNARD Françoise
- PINARD Camille
- PLECHOT Catherine
- VERROUST Geneviève
- LESOURD Pascale
- JAVAY Monique
- COUILLARD Brigitte
- GAU Serge
- DOUCET Marie-Claude
- NINEL Marthe
- MAKOUKILA Armand

Invité

- Monsieur Hugues Laporte-Many du diocèse d'Evry-Corbeil-Essonnes

Après avoir vérifié la feuille de présence, le président ouvre la séance à 15h15.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Rôle et importance d'une Association Paroissiale
- Rapport moral + approbation - Démission du président en titre
- Rapport financier + approbation des comptes - démission du trésorier en titre
- Présentation des statuts retravaillés en Equipe Animatrice et validation par l'AG
- Election de 2 administrateurs
- Vote pour le montant annuel de la cotisation
- Présentation des actions en cours et projetées
- Adhésions

Le président de séance accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

1) Rôle et importance d'une Association Paroissiale

Hugues Laporte-Many - Diocèse d'Evry-Corbeil Essonnes

Il a été revu le rôle et l'importance d'une association. C'est un soutien financier pour la paroisse. Il faut savoir qu'une paroisse n'est pas une entité morale donc à la fois n'a pas de cadre juridique et ne peut pas prendre de décision, demander de subvention. Le rôle de l'association va donc être d'organiser les événements et récupérer les fonds engendrés par ces derniers.

Important : les statuts sont la raison d'être et doivent être tournés exclusivement tourné vers la paroisse. Il faut justifier des comptes versés et justifier de l'utilisation des dons.

Ce point de l'ordre du jour est un point d'information pour l'assemblée générale qui ne nécessite pas de vote ou d'approbation.

2) Rapport moral + approbation - Démission du président en titre

Michel Actis - Dernier président en date en 2003

l'association a été créée le 08 Mars 1920 et portait le nom de Saint-Augustin. Il y a eu des modifications en 86 et 96. Les membres agréés ont été mis en place pour ouvrir au dialogue et aux idées. Les membres proposent et le CPAE finance. En Mars 2002 il n'y avait plus de trésorier ni de secrétaire (fin de mandat) enfin le 26 Septembre 2003 il n'y avait plus vraiment de bureau ni de président. En 2005 il y a eu une tentative de relancer l'association sans succès.

Aucune assemblée générale n'a été tenue depuis 2003. Depuis l'association ne fonctionne que pour maintenir l'organisation et la gestion de la kermesse paroissiale avec Michel ACTIS comme responsable de l'activité. En l'absence de PV d'assemblée générale signifiant sa démission ou la fin de son mandat, il demande que sa démission soit actée.

Après sa présentation, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver le rapport moral de Michel ACTIS et prend acte de sa démission en tant que membre du conseil d'administration et président de l'association paroissiale.

3) Bilan financier + approbation - Démission du trésorier en titre

Jean SECLIER - Dernier trésorier en date en 2003

Il rappelle que l'association paroissiale ne gère plus que la kermesse et donne les chiffres de la kermesse de 2017 :

Trésorerie au 31 Décembre : -1€ (Recettes : 3092,91€ / dépenses : 3093,91€)

Dernier résultat (« kermesse » 2017) : 2491,00 €

Focus sur le fait que nous sommes loin des recettes de 1998, 1999 respectivement à 9000 et 10000€.

Jean SECLIER demande également que sa démission en tant que trésorier et membre du conseil d'administration soit actée.

Après sa présentation, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver le bilan financier de Jean SECLIER et prend acte de sa démission en tant que membre du conseil d'administration et trésorier de l'association paroissiale.

4) Présentation des statuts retravaillés en Equipe Animatrice et validation par l'AG

Le président de séance propose les modifications des statuts suivantes :

Pour marquer le fait qu'il n'y a plus qu'une seule paroisse à Montgeron, le nom de l'association change et devient « Association paroissiale de Montgeron ».

Il a été noté et validé que l'objet social de l'association doit être volontairement général pour ne pas avoir de problèmes.

La durée de vie des statuts de l'association est illimitée

Composition de l'association :

Membres de droit, dispensés de cotisation :

- le prêtre accompagnateur de la paroisse,
- le ou la permanent(e) paroissiale (salariée du diocèse) le cas échéant,
- les membres de l'équipe animatrice,
- les membres du conseil paroissiale aux affaires économiques,

Membres adhérents à jour de leur cotisation.

Les membres adhérents devront être agréés et à jour de leur cotisation.

La cotisation doit être fixée en AG et les membres de droit en sont exonérés.

Lorsqu'un membre de droit arrive en fin de mandat (prêtre, équipe animatrice, CPAE), son successeur reprend automatiquement le siège de son prédécesseur.

Il a été précisé qu'il n'était pas obligatoire d'indiquer le nombre de fois qu'un mandat pouvait se prolonger pour un membre adhérent du fait que l'on n'était pas sûr du remplacement du siège vacant.

Le bureau est réélu chaque année.

Après la lecture complète des nouveaux statuts, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de leur approbation.

5) Election de deux administrateurs

Le président de séance rappelle que, conformément a statuts, siègent au Conseil d'administration les personnes suivantes :

- **Père Armand MAKOUKILA**, prêtre en charge de Montgeron
- **José MATEUS** - Représentant le CPAE
- **Catherine PLECHOT** - Représentant le CPAE
- **Marthe NINEL** - Représentant l'Equipe Animatrice
- **Vincent COUILLARD** - Représentant l'Equipe Animatrice

Deux sièges sont à pourvoir par élection en assemblée générale. Une seule personne adhérente se propose :
Pascale LESOURD

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire Pascale LESOURD administratrice. Un siège reste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

6) Vote pour le montant annuel de la cotisation

Le président de séance a rappelé qu'il fallait envoyer à tout membre souhaitant intégrer l'association les statuts, un bulletin d'adhésion et proposé que que son adhésion devait être marquée par le geste symbolique que représente la cotisation.

L'assemblée générale a décidé à la majorité de fixer le montant de la cotisation annuelle à 5€
Approbation : 21 pour / 1 contre

7) Présentation des actions en cours et projetées

Action en cours : fête de Fatima (13 Mai 2018) / fête de la kermesse (24 Juin 2018)

Actions projetées : repas festifs / buvette du feu d'artifice (13 Juillet 2018) / toutes manifestations paroissiales générant des recettes / marché de Noël...

Ce point de l'ordre du jour est un point d'information pour l'assemblée générale qui ne nécessite pas de vote ou d'approbation.

8) Adhésions

Il y a, à date de la réunion du 11 Mars 2018, 22 membres dans l'association.

Ce point de l'ordre du jour est un point d'information pour l'assemblée générale qui ne nécessite pas de vote ou d'approbation.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 heures.

Le secrétaire de séance est chargé de rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale lequel sera signé par les membres et mandataires qui en expriment le désir, ainsi que par le président et le secrétaire.

Vincent COUILLARD
Président de séance

Camille PINARD
Secrétaire de séance

